



Taxes 2018

*Informations et
explications à
conserver*

MUNICIPALITE DE SAINT-POLYCARPE

Modalités de paiement

Paiement par la poste

Vous pouvez transmettre un chèque fait au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe à l'adresse suivante :

Hôtel de ville
1263, chemin Élie-Auclair
Saint-Polycarpe (QC) JoP 1X0

N'oubliez pas de joindre à votre chèque le coupon se trouvant au bas de votre compte de taxes.

Paiement en personne à l'hôtel de ville

Nous acceptons les modes de paiement suivants :

- argent comptant ;
- carte de débit ;
- chèque fait au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

N.B. Aucune carte de crédit n'est acceptée.

Paiements par le biais de votre institution financière

Vérifiez auprès de votre établissement financier les options disponibles. Vous pouvez habituellement effectuer votre paiement sur le site Internet de votre institution financière, au guichet automatique, au comptoir ou par le biais du service téléphonique offert par votre établissement financier.

Attention de ne pas confondre votre compte de taxes scolaires avec votre compte de taxes municipales.

À ne pas oublier!

Défaut de paiement

Tout versement en souffrance porte intérêt au taux de 10% l'an en plus d'une pénalité de 5% l'an.

Respect des dates d'échéance

Nous n'envoyons aucun avis de rappel. Si vous payez par le biais de votre institution financière, prévoyez un délai suffisant afin que le paiement nous parvienne.

Votre créancier hypothécaire s'occupe de payer vos taxes ?

Il est de votre responsabilité de remettre votre compte de taxes à votre créancier et de s'assurer que les paiements sont effectivement versés conformément aux dates d'échéance ci-contre.

Vous êtes un nouveau propriétaire ?

Si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes, il est de votre responsabilité de communiquer avec la Municipalité afin de l'obtenir. Vous pouvez communiquer avec le service de taxation au 450-265-3777 poste 221.

**Une façon simple d'éviter
les futurs oublis !**

Vous pouvez nous remettre trois (3) chèques postdatés, encaissables aux dates d'échéance des versements indiqués ci-contre.

DATES D'ECHEANCE DES VERSEMENTS



1^{er} versement

15 mars 2018



2^e versement

15 juin 2018



3^e versement

17 septembre 2018

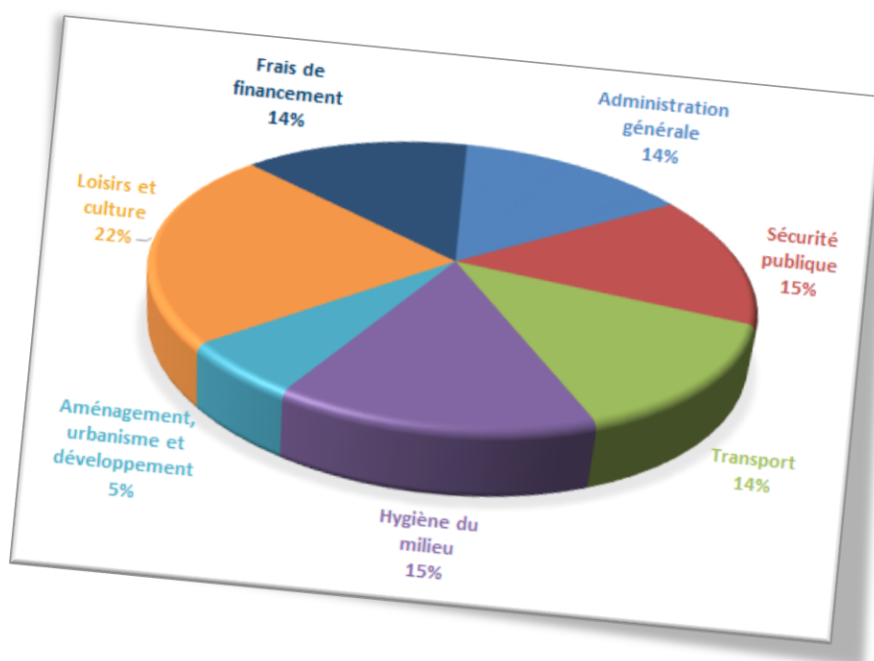
Pour les comptes de taxes inférieurs à 300\$, la totalité du compte de taxes doit être payé au plus tard 30 jours après la date d'envoi du compte.



À quoi servent vos taxes ?

Le graphique ci-contre illustre les principaux postes de dépenses municipales. Chaque poste regroupe un ensemble de domaine dans lequel intervient la Municipalité.

Par exemple, les dépenses relatives à l'aqueduc, aux égouts, aux ordures, à la récupération et aux cours d'eau font partie de l'hygiène du milieu. La catégorie transport regroupe quant à elle non seulement la voirie municipale, mais également l'enlèvement de la neige ainsi que l'éclairage des rues. Quant aux loisirs et à la culture, ce poste de dépenses regroupe non seulement les dépenses liées au Centre sportif Soulanges et à la bibliothèque municipale, mais également aux parcs et aux terrains de jeu.



En termes concrets

Pour l'année 2018, la valeur moyenne d'une maison unifamiliale à Saint-Polycarpe est de 191 360\$. Pour une telle valeur, le montant de la taxe foncière générale s'établit à 1 511 \$ par an. La répartition de la taxe foncière générale est donc la suivante.



Taux de la taxe foncière générale pour l'année 2018

Poste de dépenses	Montant annuel
Loisirs et culture	332,42 \$
Hygiène du milieu	226,65 \$
Sécurité publique	226,65 \$
Frais de financement	211,54 \$
Administration générale	211,54 \$
Transport	211,54 \$
Aménagement	90,66 \$
Total	1 511 \$

Comparaison, taux de taxes et compte de taxes

Chaque municipalité établit sa propre façon de faire en matière de taxation municipale. Certaines municipalités choisissent de pratiquement tout inclure dans la taxe foncière générale alors que d'autres préfèrent procéder par taxes spéciales.

Les municipalités de taille similaire doivent faire face à des dépenses semblables : déneigement, collecte des ordures, aqueduc, etc. Or comme la valeur des propriétés peut différer de municipalités en municipalités, les taux de taxation doivent s'ajuster pour être en mesure d'avoir des revenus comparables. À cet égard, les comptes de taxes moyen des citoyens de la région sont souvent similaires.

Pour faire face aux dépenses des municipalités et à l'augmentation du coût de la vie, certaines municipalités vont décider de conserver un faible taux de taxation et d'aller puiser dans leur surplus. Tout est une question de choix !

Taxe foncière générale	
Catégorie	Taux (par 100\$ d'évaluation)
Résidentiel (et résiduelle)	0,7894 \$
Immeubles agricoles	0,7894 \$
6 logements ou plus	0,7894 \$
Immeubles non résidentiels	0,9511 \$

Les taux de taxe ont été établis par le Règlement numéro 159-2017 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2018.

Informations

Municipalité de Saint-Polycarpe
1263, chemin Élie-Auclair
Saint-Polycarpe (QC) JoP 1Xo
450-265-3777
www.stpolycarpe.ca
Visitez-nous sur Facebook !

